

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2055

1^{er} octobre 2010

SOMMAIRE

Abikido S.A.	98640	Shaw International S.à r.l.	98613
Accendo Capital Managers S.à r.l.	98639	Société Investissement Hurle-Vents S.A.	98614
Acrux Lux Invest S.A.	98640	Société Investissement Hurle-Vents S.A.	98612
A.G.S. Lux S.A.	98638	Société Luxembourgeoise de Capital-Dé- veloppement pour les PME S.A.	98624
A.G.S. Lux S.A.	98639	Starlife S.A.	98624
Alizee Participations S.A.	98640	Stock Américain I	98614
Alpha Sintered Metals International	98626	Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l.	98625
Anglo Platinum International Brazil	98639	Strategy and Governance S.à r.l., en abrégé S&G S.à r.l.	98621
Assekurisk AG	98640	Tacon Immobilière S.A.	98626
BJ General Holdings	98628	Taurouge I	98594
Consult S.A.	98612	TD Retail	98626
Consult Trading Management	98613	Timeos S.à r.l.	98626
Course Co. S.A.	98624	T.M.D. Concept S.A.	98625
East Capital (Lux) S.à r.l.	98614	TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l.	98627
Emmetex S.A.	98627	Turf Capital S.A.	98625
Euro Truck Finances S.A.	98608	Turf Capital S.A.	98626
Exul Investissements Immobiliers S.A.	98639	Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch	98627
Funwood Media S.à r.l.	98637	Tyco International Group S.A.	98628
Gaia Immo SCI	98609	Tyco International Group S.A.	98627
LER III UK Co-Investment S.à r.l.	98629	Tyco International Group S.A.	98628
Maguro I S.A.	98625	Urania Finance S.A.	98628
MAMA Sustainability Fund Soparfi 1 S.à r.l.	98604	Vectea S.A.	98629
Marley Tile S.A.	98622	Vectea S.A.	98629
Neptune Lux S.A.	98638	Vico Company S.A.	98629
Restobookings Group S.à r.l.	98612	Vico Company S.A.	98637
Rita Mar S.A.	98622	Vision IT Group PSF S.A.	98602
SACAP S.A.	98621	Vorn S.A.	98637
S.A. European Partners	98612	WCSCF Finance Sàrl	98637
Scevolles S.A.	98621		
Screen Gems S.à r.l.	98640		
Self-Shop Peschkopp s.à r.l.	98622		
Shaw Holding S.à r.l.	98612		
Shaw Holding S.à r.l.	98613		
Shaw International S.à r.l.	98613		

Taurouge I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 155.006.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of August.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Taurouge Jersey Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Jersey, having its registered office at 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 1RB, and registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under the number 106268,

here represented by Mr Raymond THILL, “maître en droit”, having a professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 16 August 2010.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts and through its attorney, has requested the notary to draw up the following articles of association (the “Articles”) of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the “Company”).

Art. 2. Name. The Company’s name is Taurouge I.

Art. 3. Purpose. The Company’s purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company’s share capital is set at GBP 17,500 (seventeen thousand five hundred Great Britain Pounds) divided into 17,500 (seventeen thousand five hundred) shares with a nominal value of GBP 1 (one Great Britain Pound) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder’s ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Type A manager and one Type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by conference call, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one Type A manager and at least one Type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2011.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning “the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings” are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d’entreprises agréées) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

Taurouge Jersey Limited, named above declared, through its proxyholder to fully subscribe the 17,500 shares representing the entire share capital of the Company, with a contribution in kind (the “Contribution in Kind”) consisting of 12,500 shares of Taurouge II, a société à responsabilité limitée duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 12,500, and in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (“Taurouge II”), and a contribution in cash of an amount of GBP 5.000 (the “Contribution in Cash”) (the Contribution in Kind and the Contribution in Cash being together referred to as the “Contributions”).

Evaluation

The net value of the Contribution in Kind is valued at GBP 12,500.

Such Contribution in Kind has been valued by Taurouge Jersey Limited, named above, as sole founding shareholder of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which have been produced to the notary.

Evidence of the contribution’s existence

Proof of the existence of the Contributions has been given to the undersigned notary notably by producing a blocked fund certificate in order to evidence the Contribution in Cash, and therefore, all the shares of the Company are fully subscribed and paid up.

Effective implementation of the contribution in kind

Taurouge Jersey Limited, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- the shares in Taurouge II are in registered form and are fully paid-up;
- Taurouge Jersey Limited is the sole legal owner of the shares Taurouge II;
- the shares in Taurouge II are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the shares in Taurouge II are not the object of a dispute or claim;
- the shares in Taurouge II are freely transferable with all the rights attached thereto;
- Taurouge II is duly organized and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;
- to its knowledge, Taurouge II is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of assets to creditors, and there are no facts or circumstances known to Taurouge Jersey Limited on the date hereof, which could lead to such court proceedings; and
- all formalities subsequent to the transfer of the shares in Taurouge II required under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg will be carried out in order for the Contribution in Kind to be valid anywhere and towards any third party.

Acknowledgment of the founding shareholder

In addition, Taurouge Jersey Limited, named above, acting as sole founding shareholder of the Company, represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a power of attorney, acknowledges having been previously informed of the extent of its liabilities, engaged as sole founding shareholder of the Company by reason of the above described contribution in kind, and expressly confirms its agreement on the description of the Contribution in Kind, its valuation and its effectiveness, as well as the validity of the subscription and payments.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) Mr. Benoît Bauduin, born on March 31, 1976 at Messancy, Belgium, and having a professional address at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as sole manager for an undetermined duration.
- 2) The registered office of the Company shall be established at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Taurouge Jersey Limited, une société de droit de Jersey, dont le siège social se situe à 15 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 4RB, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 106268,

Ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 16 août 2010.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Taurouge I.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, sont ainsi incluses les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou toute autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers toute garantie ou sûreté afin de garantir les obligations des sociétés précitées, et également emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et encore garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par une résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché

de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 17.500 GBP (dix-sept mille cinq cents livres sterling), divisé en 17.500 (dix-sept mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (1 livre sterling) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Le cas échéant, la rémunération du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de Type A et un gérant de Type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance peut également choisir un secrétaire qui n'a pas à être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, doit être donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation en personne.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de Type A et au moins un gérant de Type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société, présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit une personne qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre lieu indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2011.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément à la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devra être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution de la réserve légale.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant, leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant «le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises» sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société est menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société sont attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

Taurouge Jersey Limited, prénommée, représentée par son mandataire, a déclaré souscrire entièrement aux 17.500 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société, par un apport en nature de 12.500 parts sociales de Taurouge II, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 GBP, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg («Taurouge II») ainsi que par un apport en numéraire d'un montant de 5.000 GBP (les «Apports»).

Evaluation

La valeur de l'apport en nature est de 12.500 GBP.

Cet apport en nature a été évalué par Taurouge Jersey Limited, prénommée, en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en nature qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence des apports

La preuve de l'existence des Apports a été donnée au notaire soussigné, notamment par la présentation d'un certificat de blocage prouvant l'existence de l'apport en numéraire, et par conséquent, toutes les parts sociales de la Société sont entièrement souscrites et payées.

Mise en œuvre effective de l'apport en nature

Taurouge Jersey Limited, souscripteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

1. les parts sociales dans Taurouge II ont la forme nominative et sont intégralement libérées;
2. Taurouge Jersey Limited est le seul propriétaire des parts sociales dans Taurouge II;
3. les parts sociales dans Taurouge II sont libres de toute charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
4. les parts sociales dans Taurouge II ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
5. les parts sociales dans Taurouge II sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
6. Taurouge II est dûment constituée et existe valablement en droit luxembourgeois;
7. à sa connaissance, Taurouge II ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance connue de Taurouge Jersey Limited à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires; et

8. toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales dans Taurouge II requises par les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg seront menées à bien afin que l'apport soit opposable à l'égard de tous tiers et en tout lieu.

Reconnaissance de l'associé fondateur

En outre, Taurouge Jersey Limited, prénommée, agissant en sa qualité d'associé fondateur unique de la Société, représentée par Monsieur Raymond THILL, préqualifié, en vertu d'une procuration, reconnaît avoir été préalablement informé de l'étendue de sa responsabilité, engagée en tant qu'associé fondateur de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, et confirme expressément son accord avec la description de l'apport en nature, son évaluation, et son transfert effectif, ainsi que la validité de la souscription et des paiements.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur Benoît Bauduin, né le 31 mars 1976 à Messancy, Belgique, et résidant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé gérant unique pour une période indéterminée; et

2) le siège social de la Société est établi 6, rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes agissant par leur mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2010. LAC/2010/36523. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny Schumacher.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

Référence de publication: 2010113813/463.

(100128996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2010.

Vision IT Group PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.344.

L'an deux mille dix.

Le dix août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VISION IT GROUP PSF S.A., avec siège social à L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82.344 (NIN 2001 2213 442),

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1151 du 12 décembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Frank BADEN, en date du 29 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 464 du 22 mars 2002;

- suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1154 du 15 novembre 2004;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1181 du 17 juin 2006;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 février 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2223 du 11 septembre 2008;

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 187 du 28 janvier 2010.

Le capital social s'élève à cinq cent trente-cinq mille huit cent cinquante Euros (€ 535.850.-), représenté par soixante-seize mille cinq cent cinquante (76.550) actions d'une valeur nominale de sept Euros (€ 7.-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max FUNCK, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1- Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIXNEUF EUROS (€ 299.999.-) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (€ 535.850.-) au montant de HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF EUROS (€ 835.849.-) par la création de quarante-deux mille huit cent cinquante-sept (42.857) actions nouvelles de SEPT EUROS (€ 7.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des quarante-deux mille huit cent cinquante-sept (42.857) actions nouvelles par l'actionnaire unique, la société anonyme de droit belge VISION IT GROUP, avec siège social à B-1380 Lasne, Chaussée de Louvain 431H, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.579.935, moyennant versement en numéraire du montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (€ 299.999.-).

3.- Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF EUROS (€ 835.849.-), représenté par cent dix-neuf mille quatre cent sept (119.407) actions d'une valeur nominale de SEPT EUROS (€ 7.-) chacune.

4.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées «ne varietur» par les mandataires.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (€ 299.999.-) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (€ 535.850.-) au montant de HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF EUROS (€ 835.849.-), par la création de quarante-deux mille huit cent cinquante-sept (42.857) actions nouvelles de SEPT EUROS (€ 7.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les quarante-deux mille huit cent cinquante-sept (42.857) actions nouvelles d'une valeur nominale de SEPT EUROS (€ 7.-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, sont souscrites par l'actionnaire unique, la société anonyme de droit belge VISION IT GROUP, avec siège social à B-1380 Lasne, Chaussée de Louvain 431H, inscrite dans la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0473.579.935,

laquelle dernière est ici représentée par Monsieur Max GALOWICH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 juillet 2010,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les quarante-deux mille huit cent cinquante-sept (42.857) actions nouvelles ont été libérées moyennant versement en numéraire du montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF EUROS (€ 299.999.-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIXNEUF EUROS (€ 299.999.-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à HUIT CENT TRENTE-CINQ MILLE HUIT CENT QUARANTE-NEUF EUROS (€ 835.849.-), représenté par cent dix-neuf mille quatre cent sept (119.407) actions d'une valeur nominale de SEPT EUROS (€ 7.-) chacune.

Quatrième résolution

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites personnes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-P. FRANK, M. FUNCK, M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 août 2010. Relation: ECH/2010/1158. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 août 2010

Référence de publication: 2010112272/100.

(100126696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

MAMA Sustainability Fund Soparfi 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.936.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am dreiundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Ist erschienen:

Die Gesellschaft luxemburgischen Rechts "MAMA Sustainability Fund" (SICAV-FIS) Kommanditgesellschaft auf Aktien, mit Sitz in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B. 153633,

durch ihren Komplementär (commandité): „MAMA Sustainability Fund Management S.à r.l.“, mit Sitz in 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, gegründet am 18. Mai 2010, eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welcher die Gesellschaft gegenüber Dritten durch alleinige Unterschrift verpflichten kann,

Vertreten durch zwei Ihrer Geschäftsführer die die Gesellschaft rechtskräftig durch ihre Unterschrift vertreten können:

- Frau Anja Arnold, Geschäftsführerin, geboren in München am 23. Juli 1979, geschäftsansässig in Kaulbachstrasse 36, D-80539 München, Deutschland;

- Herr Volker Helmut Weber, CFO MAMA Sustainable Incubation AG, geboren in Mosbach am 26. November 1962, geschäftsansässig in Charlottenstraße 24, D-10117 Berlin, Deutschland;

hier vertreten durch Herr Serge DOLLENDORF, Geschäftsführer, beruflich ansässig 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

auf Grund zweier Vollmachten gegeben unter Privatschrift am 22. Juli 2010.

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleiben.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung (die "Satzung") einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Name, Sitz, Dauer und Gegenstand der Gesellschaft

Art. 1. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes für Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen gegründet.

Sie führt den Namen MAMA Sustainability Fund Soparfi 1 S.à r.l.

Art. 2. Gesellschaftssitz ist Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch Beschluss des Verwaltungsrats kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden, und es können Niederlassungen und Repräsentanzen an einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland errichtet werden.

Bei bestehendem oder unmittelbar drohendem politischen, militärischen oder anderweitigem Notfall höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der eine normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt, kann der Verwaltungsrat durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Art. 3. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Artikel 15 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist, entweder direkt oder indirekt, der Erwerb, das Halten und die Veräußerung von Anteilen und Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, gleich in welcher Form, sowie die Verwaltung, die Entwicklung und das Management dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zudem, gleich in welcher Form, direkt oder indirekt die Anlage in, den Erwerb von, das Halten und die Veräußerung von jeglichen Vermögensgegenständen vornehmen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls jegliche Unterstützung, ob mittels Krediten, Garantien oder anderweitiger Mittel an ihre Tochtergesellschaften oder Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, Beteiligung hält, oder an jegliche Gesellschaft die direkter oder indirekter Teilhaber der Gesellschaft ist, oder an jegliche Gesellschaft die der gleichen Unternehmensgruppe wie die Gesellschaft angehört (nachfolgend die "angehörigen Gesellschaften") gewähren, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

Die Gesellschaft kann insbesondere folgende Tätigkeiten vornehmen, mit der Maßgabe, dass die Gesellschaft sich nicht an einem Geschäft beteiligt, welches dazu führen würde, dass die Gesellschaft an einer Tätigkeit beteiligt ist, welche als regulierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde:

- Kredite in jeglicher Form aufnehmen oder sonstige Kreditfazilitäten nutzen oder Gelder aufbringen, insbesondere die (auf privater Basis stattfindende) Ausgabe von Anleihen, Schuldscheinforderungen und Darlehen oder sonstigen konvertierbaren oder nicht konvertierbaren Forderungs- oder Kapitalinstrumente, sowie der Einsatz von Derivaten oder sonstiges;

- Geld vorstrecken, verleihen oder hinterlegen, Kredite gewähren, Anteile oder Aktien zeichnen, jede Form von Schuldverschreibungen erwerben, die von einem luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen ausgegeben werden, und zwar zu den Bedingungen, die als angemessen erachtet werden, mit Stellung von Sicherheiten oder ohne;

- Garantien übernehmen, Bürgschaften oder sonstige Formen von Sicherheiten stellen, sei es durch persönliche Sicherheiten, Pfandrechte oder teilweise oder vollständige Belastung des Unternehmens, oder der (bestehenden oder zukünftigen) Vermögenswerte, wobei diese Sicherheiten einzeln oder in Verbindung angewendet werden können, um jeder Form von Verpflichtungen der Gesellschaft oder der angehörigen Gesellschaften innerhalb der Grenzen und in Übereinstimmung mit den Vorschriften des luxemburgischen Rechts nachzukommen.

Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen sowie generell alle Tätigkeiten vornehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig sind und Maßnahmen ergreifen, welche direkt oder indirekt der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dienen.

II. Kapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je ein Euro (EUR 1.-) aufgeteilt.

Art. 6. Die Gesellschaftsanteile sind voll eingezahlt.

Solange die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, sind die Gesellschaftsanteile frei auf Dritte übertragbar. Hat die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile unter den im luxemburgischen Gesetz vom 10. August 1915 für Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen übertragen werden.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter gemäß Artikel 15 der Satzung aufgestockt oder reduziert werden. Es kann jedoch nicht weniger als das jeweils gesetzlich festgesetzte Mindestkapital betragen.

III. Verwaltungsrat

Art. 8. Die Verwaltung der Gesellschaft erfolgt durch einen Verwaltungsrat, welcher aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die von der Generalversammlung jederzeit ad nutum, d.h. ohne Angabe von Gründen, abberufen werden können.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind nicht notwendigerweise zugleich Gesellschafter der Gesellschaft.

Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie die Dauer ihrer Mandate.

Eine Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder ist möglich.

Sitzungen des Verwaltungsrates werden regelmäßig einberufen.

Art. 9. Der Verwaltungsrat der Gesellschaft hat die Befugnis, alle Geschäfte zu tätigen und alle Handlungen vorzunehmen, die zur Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten der Gesellschaft, soweit sie nicht nach dem Gesetz vom 10. August 1915 für Handelsgesellschaften einschließlich Änderungsgesetzen oder nach dieser Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 10. Aus seiner Mitte wählt der Verwaltungsrat einen Vorsitzenden, der in den Verwaltungsratssitzungen den Vorsitz hat, sowie einen stellvertretenden Vorsitzenden. In Abwesenheit des Vorsitzenden wird die Sitzung des Verwaltungsrats von dem stellvertretenden Vorsitzenden geleitet.

Die Einberufung einer Verwaltungsratssitzung erfolgt spätestens vierundzwanzig Stunden vor Beginn der anberaumten Sitzung durch schriftliche Benachrichtigung aller Verwaltungsratsmitglieder. In dringlichen Fällen kann von der Einhaltung dieser Frist abgesehen werden, sofern die Hintergründe solcher Umstände in der schriftlichen Benachrichtigung über die Einberufung der Sitzung mitgeteilt wurden. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder dem schriftlich oder telegraphisch, durch Telegramm, Telex oder Telefax zustimmen. Hat der Verwaltungsrat durch Beschlussfassung im Voraus einen Plan über die künftig abzuhaltenden Verwaltungsratssitzungen mit Orts- und Zeitangabe aufgestellt, ist eine gesonderte Einladung zu den einzelnen Sitzungen nicht erforderlich.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Ein Verwaltungsratsmitglied kann sich durch ein anderes Verwaltungsratsmitglied vertreten lassen, das dazu durch Brief, Telegramm oder Telefax bevollmächtigt wurde. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigte und unterzeichnete Beschlüsse stehen in Verwaltungsratssitzungen gefassten Beschlüssen gleich. Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Brief, Telegramm, Telefax oder ähnliche Kommunikationsmittel durch Unterzeichnung genehmigt werden. Die schriftlichen Genehmigungen sind dem Beschlussprotokoll beizufügen und dienen als Nachweis der Zustimmung zu dem Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrats.

Die Gesellschaft wird grundsätzlich durch die gemeinsame Unterschrift von mindestens zwei Mitgliedern des Verwaltungsrats rechtsverbindlich verpflichtet.

Ferner kann der Verwaltungsrat Spezialvollmachten an Personen, die nicht notwendigerweise Mitglieder des Verwaltungsrates sein müssen, ausstellen.

Art. 11. Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden des Verwaltungsrats oder vom Vorsitzenden der jeweiligen Sitzung und einem weiteren Verwaltungsratsmitglied zu unterzeichnen. Vollmachten sind dem Protokoll anzuhängen. Der Vorsitzende des Verwaltungsrats oder zwei Verwaltungsratsmitglieder sind ermächtigt, Kopien oder Auszüge solcher Sitzungsprotokolle zu unterzeichnen.

IV. Kontrolle der Gesellschaftskonten

Art. 12. Die Kontrolle der Jahresabschlüsse wird einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer übertragen, der von dem oder den Gesellschafter(n) bzw. der Generalversammlung bestellt wird.

Wirtschaftsprüfer können nur eine Wirtschaftsprüfungsgesellschaft beziehungsweise ein oder mehrere Wirtschaftsprüfer sein, die im Großherzogtum Luxemburg zugelassen sind.

Eine Wiederbestellung des Wirtschaftsprüfers ist möglich.

V. Generalversammlung

Art. 13. Soweit gesetzlich erforderlich, wird jährlich eine Generalversammlung am fünften Tag des Monats Januar um 12.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einladung angegebenen Ort abgehalten. Fällt dieser Tag auf einen Tag, der nicht Bankarbeitstag ist, wird die Generalversammlung am nächsten Bankarbeitstag abgehalten.

Generalversammlungen einschließlich der jährlichen Generalversammlung können auch im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat dies aus Gründen der höheren Gewalt beschließt; eine solche Entscheidung ist unanfechtbar.

Art. 14. Von der Einhaltung der gesetzlichen und statutarischen Bestimmungen über die Einberufung von Generalversammlungen kann abgesehen werden, wenn sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und keiner der Gesellschafter widerspricht.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt per Brief oder Telefax mit einer Frist von zwei Wochen.

Jeder Gesellschafter kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Bevollmächtigten ausüben, der nicht notwendigerweise Gesellschafter sein muss. Soweit das Gesetz nichts anderes vorsieht, gewährt jeder Anteil am Gesellschaftskapital eine Stimme.

Art. 15. Soweit gesetzlich erforderlich, werden die Beschlüsse der Gesellschafter in Generalversammlungen gefasst; in den anderen Fällen werden die Gesellschafter die Beschlüsse durch schriftliche Abstimmung treffen.

Der oder die Gesellschafter bzw. die Generalversammlung der Gesellschafter kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Gesellschafterbeschlüsse werden mit der einfachen Mehrheit der Gesellschafteranteile gefasst, soweit nicht das Gesetz oder diese Satzung eine größere Mehrheit vorsehen. Falls diese Mehrheit bei einer ersten Abstimmung nicht erreicht wurde, kann eine zweite Generalversammlung bzw. Abstimmung durch Einschreibebrief einberufen bzw. getätigt werden. Bei dieser zweiten Generalversammlung bzw. Abstimmung werden die Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Beschlüsse zu Satzungsänderungen können nur unter Beachtung der gesetzlich vorgesehenen Anforderungen gefasst werden.

Solange die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter hat, übt dieser Gesellschafter alle der Generalversammlung zustehenden Rechte aus.

Art. 16. Der Verwaltungsrat wird am Ende eines jeden Geschäftsjahres ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung gemäß den entsprechenden gesetzlichen Bestimmungen aufstellen.

Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober eines jeden Jahres und endet am dreißigsten September desselben Jahres.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern bzw. der Generalversammlung zur Genehmigung vorgelegt.

Vom Nettogewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des in Artikel 5 festgesetzten gezeichneten Gesellschaftskapitals, so wie es gegebenenfalls erhöht oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Über die Zuweisung des restlichen Nettogewinns befinden der oder die Gesellschafter bzw. die jährliche Generalversammlung im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften.

VI. Auflösung und Liquidation

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die von der Generalversammlung, welche die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

VII. Schlussbestimmung

Art. 19. Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes für Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen.

Zeichnung und Einzahlung

Die zwölftausendfünfhundert (12.500) Gesellschaftsanteile wurden alle durch die Erschienene „MAMA Sustainability Fund“, gezeichnet und voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) ab diesem Zeitpunkt der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am dreißigsten September 2011.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf einen Betrag von ungefähr achthunderfünfzig Euro geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Unmittelbar nach Gründung hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf 3 (drei) und die der Wirtschaftsprüfer auf 1 (einen) festgelegt.

b) Zu Verwaltungsratsmitgliedern der Gesellschaft werden auf unbestimmte Zeit ernannt:

a. Frau Anja Arnold, Managing Director, geboren am 23. Juli 1979 in München, beruflich ansässig in Kaulbachstrasse 36, D-80539 München;

b. Herr Volker Weber, CFO MAMA Sustainable Incubation AG, geboren am 26. November 1962 in Mosbach, beruflich ansässig in Charlottenstraße 24, D-10117 Berlin;

c. Herr Helmut Hohmann, Managing Director Alceda Fund Management S.A., geboren am 14. Juni 1968 in Saarburg, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

c) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PricewaterhouseCoopers", mit Sitz in L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Firmenregister in Luxemburg unter der Nummer B 65.477 bestellt.

Das Mandat des Rechnungsprüfers endet mit der ordentlichen Aktionärsversammlung des Jahres 2011.

d) Sitz der Gesellschaft wird 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, sein.

Rechtshinweis des Notars

Die Gesellschaft ist gemäß luxemburgischem Gesetz rechtmäßig am Tag dieser Urkunde gegründet und handlungsfähig, welches der unterzeichnete Notar ausdrücklich hiermit bestätigt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Ettelbruck am Datum wie eingangs erwähnt, die nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden gegenüber dem Erschienenen, der dem unterzeichneten Notar nach Namen, Zivilstand und Wohnort bekannt ist, von dem Erschienenen vor dem Notar unterschrieben wurde.

Gezeichnet: S.DOLLENDORF, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2010. DIE/2010/7310. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR BEGLAUBIGTE KOPIE ZUR VERÖFFENTLICHUNG IM MEMORIAL C

Ettelbruck, den 13. August 2010.

Der Notar

Référence de publication: 2010112153/212.

(100126721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Euro Truck Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 100.908.

L'an deux mil dix, le vingt-sept juillet.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURO TRUCK FINANCES S.A.", avec siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 11 mai 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 736 du 19 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre-Frédéric NOËL, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, CDGEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg B 65.174.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ MILLE EUROS (1.000.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.NEZAR, B.TASSIGNY, P.-F.NOËL, G.LECUIIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33505. Reçu: douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Référence de publication: 2010112078/62.

(100126650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Gaia Immo SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 22, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg E 4.330.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

La société prend la dénomination de "GAIA IMMO SCI" Société civile immobilière.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la construction, la détention, la location, la mise en valeur, la gestion, la vente de tout immeuble, nu ou meublé, situé au Grand Duché de Luxembourg.

Dans le cadre de son activité, la société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, sous réserve des dispositions légales afférentes. Elle peut effectuer toutes opérations se rapportant directement à son objet social ou pouvant en faciliter l'extension, le développement et l'exploitation.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,00), représenté par cent (100) parts sociales de dix euros (EUR 10,00) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. La société PREFALUX S.A., société anonyme, inscrite au RCSL sous le numéro B12558, avec siège social à Junglinster, 6, rue de la Gare, représenté par son administrateur-délégué Monsieur Pascal LECOQ, ingénieur, demeurant au 18, cité Kremerich à L-6133 Junglinster.

Treize parts sociales:	13
Madame Manuela CRAVOTTA, gérante, demeurant au 22, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg,	
Quarante-quatre parts sociales:	44
Monsieur Jean-Pierre NEHLIG, inspecteur en assurances, demeurant au 22, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg, quarante- trois parts sociales:	43
Total: cent parts sociales:	100

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sociales seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec le consentement de tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

De même, les associés sont pareillement tenus des dettes vis - à - vis des créanciers, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ses associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers ou ayants-cause de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ont le pouvoir d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des associés, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Le Conseil choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le Conseil se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas d'événements extraordinaires dûment constatés, le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés. Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, télécopie, télex, email, confirmés par écrit, à un de ses collègues, délégation pour le représenter aux réunions du Conseil et voter en son lieu et place. Ces lettres, télégrammes, télécopies, télex, email seront annexés au procès - verbal de la délibération.

Toute décision du Conseil est prise à l'unanimité. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie, télex, email, confirmés par écrit dans les trois jours francs.

Ces lettres, télégrammes, télécopies, télex, email seront annexés au procès - verbal de la délibération.

Art. 11. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée générale.

En toutes circonstances la société est engagée par les signatures conjointes de trois administrateurs. Toutefois, en matière financière, la société est engagée valablement par la signature individuelle d'un administrateur délégué pour tout engagement n'excédant pas le somme de sept mille cinq cents € (7.500,- EURO);

Les administrateurs administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et toutes les Administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables.

Ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit. Ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés. Ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents dont les actes n'engageront la société que pour autant qu'elles aient agi dans les limites de leurs pouvoirs.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'Exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les administrateurs quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les administrateurs peuvent de même se réunir valablement sur la base de tout autre type de convocation, en ce y compris verbale, avec ou sans autre délai, pour autant qu'ils soient tous présents ou représentés.

Art. 15. Lors des assemblées des associés, chaque part donne droit à une voix.

Lors des assemblées des associés, les résolutions sont prises à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux status, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Toute décision portant modification aux statuts ne peut être prise qu'à l'unanimité des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une autre société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale des associés

Puis les associés réunis en assemblée générale ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs
 - Sur proposition de l'associée Cravotta Manuela, Madame Manuela CRAVOTTA, prénommée,
 - Sur proposition de l'associé Nehlig Jean Pierre, Monsieur Jean Pierre NEHLIG, prénommé,
 - Sur proposition de l'associé Prefalux sa, Monsieur Pascal LECOQ, prénommé.
- 2) L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 22, rue de Hollerich à L-1740 Luxembourg.
- 3) Le premier exercice se terminera le 31 décembre 2010.
- 4) L'assemblée donne pouvoir au conseil de nommer aux fonctions d'administrateur délégué Madame CRAVOTTA Manuela, pré-qualifiée.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

PREFALUX SA / Jean-Pierre NEHLIG / Manuela CRAVOTTA

Pascal LECOQ / - / -

Administrateur-délégué / - / -

Référence de publication: 2010111789/122.

(100125959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Société Investissement Hurle-Vents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 88.262.

—
Extrait du Procès verbal du conseil d'administration du 30 juin 2010

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration durant toute la durée de son mandat d'Administrateur de la société à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour Société Investissement Hurle-Vents S.A.

Signature

Référence de publication: 2010110424/13.

(100124178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Restobookings Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 137.694.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110417/10.

(100124561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

S.A. European Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.933.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110418/10.

(100124524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Shaw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.160.175,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 113.745.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010110419/11.

(100124132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Consult S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 41.393.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2010

Les actionnaires de la société CONSULT S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Nico Lanter, ingénieur-technicien, demeurant à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich,

- Monsieur Pasquale Corcelli, promoteur immobilier, demeurant L-2167 Luxembourg, 60, rue des Muguets, et
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
sont arrivés à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler pour une nouvelle période d'un an c'est-à-dire
jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011,

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,
étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de un an, soit jusqu'à
l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112050/23.

(100126695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Shaw Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.160.175,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 113.745.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010110420/11.

(100124134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Shaw International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 138.619.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010110421/11.

(100124130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Shaw International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 138.619.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010110422/11.

(100124131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Consult Trading Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.336.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 02 août 2010

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 15 juillet 2010, de Monsieur Fays Eric, né le 25 septembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} de sa fonction d'Administrateur - Délégué.

L'Assemblée constate et accepte la démission, à dater du 15 juillet 2010, de Monsieur Fays Eric, né le 25 septembre 1968 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} de sa fonction d'Administrateur

L'Assemblée décide de transférer, à dater du 02 août 2010, le siège social de L-2210 Luxembourg, 66, Boulevard Napoléon 1^{er} à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
CONSULT TRADING MANAGEMENT
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010110873/21.

(100124681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Société Investissement Hurle-Vents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 88.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Société Investissement Hurle-Vents S.A.
Christophe BLONDEAU / Romain THILLENES
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010110423/12.

(100124119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Stock Américain I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 18.208.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010110425/14.

(100124147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

East Capital (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 154.914.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

East Capital Holding AB, a company duly incorporated and existing under the laws of Sweden, corporate registration number 556584-9899, having the registered address Box 1364, 111 93 Stockholm, Sweden,

here represented by Giedre Plentaite, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Stockholm on 12 July 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation. Partner(s) of the Company are liable up to their respective share capital contribution.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, a Luxembourg company to be incorporated as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company with variable capital organised as a specialised investment fund under the law of Luxembourg dated 13 February 2007 relating to specialised investment funds and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will assume the name of “East Capital (Lux) S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Bertrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form with a par value of hundred Euros (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him/each of them, as the case maybe, in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by a board of managers (the “Board”), the members of which need not to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two (2) managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board.

Art. 12. The Board shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders.

In dealing with third parties, the Board has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Board shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of the meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board must be given to managers at least eight (8) days in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

The Board may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 13. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The Board may establish one or several internal committees and shall determine their composition, as well as their detailed tasks and remunerations.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. The decisions of the shareholders are taken at general meetings of shareholders.

However, the holding of a general meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five (25).

In such case, the Board can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, expressly drawn-up in writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax.

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 20. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as

amended. As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder when the number of shareholders is reduced to one.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on 1st January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 22. Each year on 31 December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the annual net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

G. Governing law

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn-up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for one hundred twenty-five (125) shares and to have them fully paid-up in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

General meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to pass the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 31, Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the Board for an unlimited period:

Chairman

Justas Pipinis, residing professionally at Box 1364, 111 93 Stockholm, Sweden.

Members

Jessica Veraeus, residing professionally at Box 1364, 111 93 Stockholm, Sweden;

Robert Vicsai, residing professionally at Box 1364, 111 93 Stockholm, Sweden.

Whereof, the present notarial deed was drawn-up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze juillet,

Par-devant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

East Capital Holding AB, dûment constituée selon le droit suédois, numéro d'enregistrement 556584-9899, ayant son siège social à Box 1364, 111 93 Stockholm, Suède,

représentée aux présentes par Giedre Plentaite, juriste, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration conférée à Stockholm le douze juillet 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par la partie comparante et le notaire, est jointe au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, agissant en ses qualités susvisées, a demandé au notaire instrumentant de promulguer l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée, ainsi que les statuts qui sont exposés ci-après:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est créé par les présentes entre le(s) propriétaire(s) actuel(s) des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir à l'avenir, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts. Le ou les associés de la Société ne sont tenus des dettes de la Société qu'à concurrence de leur apport respectif au capital social.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans East Capital (Lux) SCA, SICAV-SIF, une société à constituer en société en commandite par actions de droit luxembourgeois qualifiée de société d'investissement à capital variable sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé, gouvernée par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, et d'agir en tant que son associé gérant commandité et seul gérant indéfiniment et solidairement responsable des ses dettes.

La Société peut également prendre toute participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et réaliser toute autre forme de placement, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de East Capital (Lux) S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Bertrange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par décision (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. Le cas échéant, en cas d'apports en numéraire, le ou les associés existants ont un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que sous réserve de l'accord donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'accord, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, la privation des droits civiques, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil»), dont les membres n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil.

Art. 12. Le Conseil désignera, en son sein, un président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des assemblées des associés.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société.

Le Conseil se réunit sur la convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil; en son absence, le Conseil pourra désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de la réunion.

Les gérants devront être convoqués par écrit à toute réunion du Conseil, au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par courrier électronique (sans signature électronique) ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne.

Le Conseil ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à cette réunion. Si au cours d'une séance il y a partage de voix sur une résolution, le président de séance a voix prépondérante.

Le Conseil peut, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie des signatures originales par courrier, télécopie ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil seront signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le Conseil peut mettre en place un ou plusieurs comités internes et déterminer leur composition, ainsi que les tâches précises à effectuer et la rémunération de leurs membres.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Toutefois, la tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire tant que le nombre d'associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, le Conseil peut décider que chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision (i) de la majorité des associés (ii) représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 20. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par application des dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique lorsque la Société ne compte qu'un seul associé.

E. Exercice social - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 21. L'exercice social commence le premier jour du mois de janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

Art. 23. Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Le solde est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'excédant résultant de la réalisation de l'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

G. Loi applicable

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie comparante, représentée comme indiqué en tête des présentes, déclare souscrire cent vingt-cinq (125) parts sociales et les avoir intégralement libérées en espèces pour la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

La preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, qui déclare que les conditions fixées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été satisfaites.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2010.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale

La personne susvisée, représentant l'intégralité du capital souscrit, a adopté aussitôt les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 31, Zone d'Activités Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil pour une période indéterminée:

Président

- Justas Pipinis, résidant professionnellement à Box 1364, 111 93 Stockholm, Suède.

Gérants

- Jessica Veraeus, résidant professionnellement à Box 1364, 111 93 Stockholm, Suède;

- Robert Vicsai, résidant professionnellement à Box 1364, 111 93 Stockholm, Suède.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que, à la demande de la partie comparante susvisée, le présent acte authentique est rédigé en anglais et suivi de sa traduction en français; en cas de divergence entre le texte en anglais et le texte en français, la version en anglais prévaudra.

Après lecture du document à la personne comparante, dont le notaire connaît le nom, le prénom, l'état civil et la résidence, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PLENTAITE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33137. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010111560/352.

(100126290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Strategy and Governance S.à.r.l., en abrégé S&G S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 58, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.658.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110426/10.

(100124685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

SACAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2010110427/12.

(100124624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Scevolles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110429/10.

(100124221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Rita Mar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 95.365.

—
EXTRAIT

Le 18 juin 2010 s'est tenue au siège social de la société, une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires, durant laquelle ladite assemblée a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a mis fin au mandat d'administrateur de Monsieur Philippe JANSSENS, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg et l'a révoqué dudit mandat avec effet immédiat;
2. L'Assemblée a accepté la démission avec effet immédiat, de la société Luxembourg Marine Services SA., sise à 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur de la société;
3. L'Assemblée a nommé, avec effet immédiat, comme nouveaux administrateurs Monsieur Filip DE WILDE et Monsieur Graham DEW, demeurant professionnellement au 63-65 Rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
RITA MAR S.A.
Signatures
Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010111923/22.

(100126336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Self-Shop Peschkopp s.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4672 Differdange, 53, place Jean Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 53.105.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2010110430/14.

(100124154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Marley Tile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 112.377.

—
L'an deux mille dix, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «MARLEY TILE S.A.» avec siège social à L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir, constituée selon les lois Suisses en date du 10 mars 1959 et transférée au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné du 7 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 470 du 4 mars 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Jeanne KIEFFER, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de six cent mille euros (600.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent cinquante mille euros (650.000.- EUR) à cinquante mille euros (50.000.- EUR), sans annulation d'actions, par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

2. Modification de l'article 5 des statuts.

3. Réduction de la réserve légale de la société à concurrence de soixante mille euros (60.000.- EUR) pour la ramener de son montant actuel de soixante cinq mille euros (65.000.- EUR) à cinq mille euros (5.000.- EUR), par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

4. Remboursement aux actionnaires, au prorata de leur participation actuelle dans la Société, de la totalité des montants repris dans le compte «Prime d'émission» de la société, à savoir le montant de cinq cent quarante sept mille sept cent quatre vingt deux euros et quatre vingt huit cents (547.782,88.- EUR).

5. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital à concurrence d'un montant de six cent mille euros (600.000.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de six cent cinquante mille euros (650.000.- EUR) à cinquante mille euros (50.000.- EUR), sans annulation d'actions, par remboursement de ladite somme de six cent mille euros (600.000.- EUR) aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.-EUR) représenté par six cent cinquante (650) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont intégralement libérées."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire la réserve légale de la société à concurrence de soixante mille euros (60.000.- EUR) pour la ramener de son montant actuel de soixante cinq mille euros (65.000.-EUR) à cinq mille euros (5.000 EUR) par remboursement de cette somme de soixante mille euros (60.000.- EUR) aux actionnaires de la société au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de rembourser aux actionnaires de la société, au prorata de leur participation actuelle dans la Société, la totalité des montants repris dans le compte «Prime d'émission» de la société, à savoir le montant de cinq cent quarante sept mille sept cent quatre vingt deux euros et quatre vingt huit cents (547.782,88.- EUR).

Une fois ce remboursement opéré, le dit compte «Prime d'émission» sera réduit à zéro.

Preuve de l'existence de la réserve légale ainsi que du compte «Prime d'émission» a été ramenée au notaire soussigné sur base du bilan de la société datée du 31 mai 2010, lequel restera annexé aux présentes.

Lesdits remboursements (capital, réserve légale et prime d'émission) ne pourront se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, M.-J. KIEFFER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32540. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2010.

Référence de publication: 2010111650/80.

(100126502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Course Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.670.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2010

Résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010110558/19.

(100125549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 65.429.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Eva KREMER

Administrateur

Référence de publication: 2010110432/12.

(100124665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Starlife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 57.346.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110433/9.

(100124454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 127.874.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stock Spirits Group Luxembourg Holdings S.à r.l.

Szymon Dec

Director

Référence de publication: 2010110434/13.

(100124415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

T.M.D. Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 101.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110435/10.

(100124516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.265.

—
Les comptes consolidés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010110436/10.

(100124106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Maguro I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.788.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le mercredi 9 juin 2010 à 11.00 heures à Luxembourg
23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'Administrateurs de la société COSAFIN SA, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 10 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, de Monsieur Koen Lozie, 61 Grand-Rue L-8510 Redange-sur-Attert et de Monsieur Joseph Winandy pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2010.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer THE CLOVER, 8 me Haute L-4963 Clemency en remplacement de V.O CONSULTING LUX SA au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2010

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010110909/21.

(100124541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Turf Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 102.265.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010110437/10.

(100124107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Tacon Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 90.100.

LES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2008 ONT ETE DEPOSES AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES DE LUXEMBOURG.

POUR MENTION AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MEMORIAL, RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS.
SIGNATURE.

Référence de publication: 2010110438/11.

(100124377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

TD Retail, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 101.620.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2010110439/11.

(100124428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Timeos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 114.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110441/10.

(100124588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Alpha Sintered Metals International, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 137.122.

Rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31/12/2007, déposé le 05/06/2009 n° L090081013.05 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110468/12.

(100124929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

TRAITEUR Paul EISCHEN s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.343.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010110442/15.

(100124308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Turkiye Garanti Bankasi A. S. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.704.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110443/10.

(100124385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Tyco International Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.939.

Les comptes annuels au 29 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110444/10.

(100124419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Emmetex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.323.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 août 2010.

Résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea, 4 Rue de l'eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010110590/19.

(100125007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Tyco International Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.939.

Les comptes annuels au 29 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110445/10.

(100124422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Tyco International Group S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 63.939.

Les comptes annuels au 29 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110446/10.

(100124429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Urania Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 141.571.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliaire

Référence de publication: 2010110447/13.

(100124369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

BJ General Holdings, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 106.905.

Avec effet au 4 août 2010, M. Mike Rasmuson et M. Mike Herbert ont démissionné de leur poste de gérants B de la Société.

Avec effet au 4 août 2010, l'associé unique a nommé:

- M. John Geis ayant comme adresse professionnelle le 1303 Foxwood Road, Houston, Texas 77008, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. John Lohman ayant comme adresse professionnelle le 7715 Edgeway Drive, Houston, Texas 77055, Etats-Unis d'Amérique

comme gérants B de la Société pour un mandat à durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 30 septembre 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ General Holdings

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010110941/21.

(100125003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Vectea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 97.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110455/10.

(100124116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Vectea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 97.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110456/10.

(100124117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Vico Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 38.474.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010110458/10.

(100124263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

LER III UK Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 154.923.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED:

1) "LUKSS I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148 332, having its registered office at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, Legal Counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 2 August 2010,

and

2) "LER III UK Holdings", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy Blondel, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 2 August 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “LER III UK Co-Investment S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) represented by seven thousand five hundred (7,500) class A Shares (the holders thereof being referred to as “A Partners”) and five thousand (5,000) class B Shares (the holders thereof being referred to as “B Partners”), all with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Any reference made hereinafter to the “shares” shall be construed as a reference to the class A Shares and/or to the class B Shares, depending on the context and as applicable. The same construction applies to any reference made hereinafter to the “partners” of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company’s shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside of the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers (other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom).

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

On any payment of dividends of profits available for distribution, the balance of the distributable sums shall be distributed as follows:

(i) the holders of the class A shares collectively shall be entitled to sixty per cent (60 %) of any sums distributed (the "A Dividends"). Each holder of class A shares shall be entitled to the payment of a portion of A Dividends corresponding to the proportion of his holding of class A shares;

(ii) the holders of the class B shares collectively shall be entitled to forty per cent (40 %) of any sums distributed (the "B Dividends"). Each holder of class B shares shall be entitled to the payment of a portion of B Dividends corresponding to the proportion of his holding of class B shares.

F. Dissolution – Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the payment of the liabilities and the realisation of the assets of the Company shall be distributed as follows among the partners:

(i) the holders of the class A shares collectively shall be entitled to sixty per cent (60 %) of any surplus paid to the partners (the "A Proceeds"). Each holder of class A shares shall be entitled to the payment of a portion of A Proceeds corresponding to the proportion of his holding of class A shares;

(ii) the holders of the class B shares collectively shall be entitled to forty per cent (40 %) of any surplus paid to the partners (the "B Proceeds"). Each holder of class B shares shall be entitled to the payment of a portion of B Proceeds corresponding to the proportion of his holding of class B shares.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The seven thousand five hundred (7,500) class A shares have been subscribed by LER III UK Holdings, prenamed. The five thousand (5,000) class B shares have been subscribed by LUKSS I Sàrl, prenamed.

All the shares subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro.

General meeting of partners

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed managers of the Company for an unlimited period:
 - Mrs. Stéphanie Duval, National Director, born on 10 June 1971 in Sainte-Catherine, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L1931 Luxembourg,
 - Mrs. Virginie Vely, Associate Director, born on 7 November 1976 in Woippy, France, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Mr. Christophe Printz, Finance and Administration Manager, born on 14 June 1977 in Arlon, Belgium, residing at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Mrs. Helen Garbutt, International Director, born on 16 October 1964 in Reading, Great Britain, residing at 29, rue de Berri, 75008 Paris, France,

- Mr. Robert Boecker, Associate Director, born on 15 January 1969, in Karlsruhe, Germany, residing at Alter Hof 5, 80331 Munich, Germany.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

1) «LUKSS I S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.332, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, Juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 août 2010

et

2) «LER III UK Holdings», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Madame Cathy Blondel, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 août 2010.

Les procurations paraphées ne varient par la mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination "LER III UK Co-Investment S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège social et des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de catégorie A (les détenteurs des dites parts ci-après dénommés "Associés de Catégorie A") d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune et cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B (les détenteurs des dites parts ci-après dénommés "Associés de Catégorie B") d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Toute référence faite dans le présent acte à des «parts» ou «parts sociales» devra être interprétée comme désignant les parts sociales de catégorie A et/ou les parts sociales de catégorie B, en fonction du contexte, et toute référence faite à des «associés» de la Société devra être interprétée selon le même procédé.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants le conseil de gérance, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants (à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni).

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle par rapport aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que par une décision prise à l'unanimité. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Lors de tout paiement de dividendes provenant de profits disponibles pour la distribution, le solde des sommes distribuables sera distribué comme suit:

(i) les détenteurs de parts de catégorie A auront collectivement droit à cinquante pour cent (60 %) de toutes sommes distribuées (les «Dividendes A»). Chaque détenteur de parts de catégorie A aura droit au paiement d'une fraction des Dividendes A en proportion des parts sociales de catégorie A qu'il détient;

(ii) les détenteurs de parts de catégorie B auront collectivement droit à cinquante pour cent (40 %) de toutes sommes distribuées (les «Dividendes B»). Chaque détenteur de parts de catégorie B aura droit au paiement d'une fraction des Dividendes B en proportion des parts sociales de catégorie B qu'il détient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement des dettes sera partagé entre les associés comme suit:

(i) les détenteurs de parts de catégorie A auront collectivement droit à cinquante pour cent (60 %) de tout surplus payé aux associés (les "Boni A"). Chaque détenteur de parts de catégorie A aura droit au paiement d'une fraction des Boni A en proportion des parts sociales de catégorie A qu'il détient;

(ii) les détenteurs de parts de catégorie B auront collectivement droit à cinquante pour cent (40 %) de tout surplus payé aux associés (les "Boni B"). Chaque détenteur de parts de Catégorie B aura droit au paiement d'une fraction des Boni B en proportion des parts sociales de catégorie B qu'il détient.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les sept mille cinq cents (7.500) parts sociales de catégorie A ont été souscrites par LER III UK Holdings, prénommée.

Les cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie B ont été souscrites par LUKSS I S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie DUVAL, directrice nationale, née le 10 juin 1971 à Sainte-Catherine, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

- Madame Virginie Vely, directrice adjointe, née le 7 novembre 1976 à Woippy, France, demeurant au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Christophe Printz, directeur administratif et financier, né le 14 juin 1977 à Arlon, Belgique, demeurant au 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

- Madame Helen Garbutt, directrice internationale, née le 16 octobre 1964 à Reading, Royaume-Uni, demeurant au 29, rue de Berri 75008 Paris, France.

- Monsieur Robert Boecker, directeur associé, né le 15 janvier 1969 à Karlsruhe, Allemagne, demeurant au Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2010. Relation: EAC/2010/9720. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010111645/402.

(100126494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Vico Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 38.474.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010110459/10.

(100124265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Vorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 103.282.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010110461/10.

(100124269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 110.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Constituée par-devant Me Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2007, acte publié au
Mémorial C no 2006 du 17 septembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WCSCF Finance S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010110463/15.

(100124408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.

Funwood Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 109.152.

EXTRAIT

En date du 12 août 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank WValenta en tant que gérant, est acceptée.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Il conviendra de noter que l'adresse professionnelle de la gérante Marjoleine Van Oort se situe au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Il conviendra également de noter la nouvelle adresse des associés:

l'adresse de l'associé Embraceable S.L. se situe à Calle Corsega, 329, 08037 Barcelone, Espagne.

l'adresse de l'associé Gestion Mediterranea 2004 S.L. se situe à Calle Corsega, 329, 08037 Barcelone, Espagne.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010110610/19.

(100125156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

A.G.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.

R.C.S. Luxembourg B 129.585.

Les comptes annuels au 31.12.07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010110465/9.

(100124849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Neptune Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 90.210.

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

la société «LAUREN BUSINESS LIMITED», une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, PO BOX 3161, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Madame Christel DETREMBLEUR, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg en date du 26 juillet 2010.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société «NEPTUNE LUX S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 90210, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 45 en date du 16 janvier 2003 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1886 en date du 29 septembre 2009.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution:

L'actionnaire décide de modifier l'article 4 des statuts de telle sorte qu'il se compose désormais comme suit:

Art. 4. «La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a encore pour objet d'effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la pêche, l'élevage, la transformation, la commercialisation, le conditionnement et le transport national et international de tous animaux marins et d'eau douce, ainsi que la commercialisation de tous matériels et produits connexes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DETREMBLEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9232. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010112166/45.

(100126671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

A.G.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 129.585.

Les comptes annuels au 31.12.08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010110466/9.
(100124850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Accendo Capital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.972.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010110467/9.
(100124872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Anglo Platinum International Brazil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 121.137.

Extrait d'une résolution prise par les actionnaires de la société en date du 9 août 2010:

M. Barend Johannes van der Merwe, avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 30 juin 2010.

M. Johannes Mokoka, avec adresse professionnelle au 55, Marshall Street, 2001 Johannesburg, Afrique du Sud, est élu en tant que gérant de la société avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Luxembourg, le 11 août 2010.

Signature
Gérant

Référence de publication: 2010110469/15.

(100124795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Exul Investissements Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 108.564.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2010.

Le mandat de la société S.G.A. SERVICES S.A., domiciliée au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et de Monsieur Matteo TALLERI, 1, Riva Albertoli, CH-6901 Lugano, Suisse, comme administrateurs est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, 39 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme Commissaire aux Comptes est renouvelé pour une nouvelle période de six ans.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Nobert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommé représentant permanent pour la société S.G.A SERVICES S.A.

Pour la société

EXUL INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS S.A.

Référence de publication: 2010111176/21.

(100126088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Abikido S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6131 Junglinster, 7, rue Nicolas Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 146.683.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2010.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2010110472/12.

(100124815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Acrux Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.678.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACRUX LUX INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010110474/11.

(100125502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Alizee Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 88.395.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010110481/10.

(100124838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2010.

Assekurisk AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 75.477.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010120462/10.

(100126710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Screen Gems S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.754.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59445 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113182/10.

(100127938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.
